

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 926

4 mai 2009

SOMMAIRE

Abris Holdings 1	44412	GER LOG 14 S.A.	44415
Accent International S.A.	44433	Geroco S.A.	44419
AM Consulting S.à r.l.	44404	Groupe Hydra Investissement S.A.	44424
Apollo ALS (Lux) Holdings S.à r.l.	44433	Helix Investments S.A.	44427
Bavaso S.à r.l.	44443	HFB Investissements S.A.	44421
Blanche International S.A.	44425	Intertrading Investments S.A.	44422
Blanche Investment S.A.	44426	Intertrading Investments S.A.	44423
Building and Office Investment S.A.	44430	Intertrading Investments S.A.	44423
Cameco Luxembourg S.A.	44428	Intertrading Investments S.A.	44423
Casanli	44402	Jasmin Holding S.A.	44425
Colonnade Holdco n°12 S.à r.l.	44432	Kids'Ville S.à r.l.	44421
CRD Partners Sàrl	44446	Luxembourg Investment Partners S.A. ..	44422
Credit Suisse Asset Management Holding Europe (Luxembourg) S.A.	44426	Milestone Development S.A.	44429
Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg	44431	MK Luxinvest S.A.	44431
Dexia Equities L	44424	Parfipar S.A.	44431
Domicile Holdings S.A.	44428	Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l. ...	44421
Domicile Holdings S.A.	44428	Polarium S.A.	44416
Dresdner Finance 1 S.à r.l.	44410	Polimeni Galleria Finance S.à r.l.	44429
Edimo S.A.	44432	Polimeni Heitman Galleria Finance S.à r.l.	44429
EP Services	44403	Polimeni Heitman Galleria Property S.à r.l.	44430
Ersel Gestion Internationale S.A.	44427	SCD Fabian OSM S.A.	44427
Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l.	44420	Signet Investments S.A.	44431
Exaudit S.A.	44424	Signet Investments S.A.	44432
Explor Holding	44430	Soa People Group SA	44415
Ferrero International S.A.	44420	Sodexo Pass S.A.	44432
FFH Financial Holding S.A.	44410	Soma Investments S.A.	44402
Financière Daunou 3 S.à r.l.	44409	S.P.M.P. S.A.	44422
Financière Daunou 6 S.A.	44409	SSCP Coatings	44408
Financière de Gestions Internationales ...	44429	TOA (Lux) S.A.	44420
Fundamentum Asset Management S.A.	44410	Todohar S.à r.l.	44425
Ger Log 11 S.A.	44407	TRM Europe S.A.	44426
Ger Log 12 S.A.	44408	Tukuaz	44412
Ger Log 13 S.A.	44408	Worldwide Investors S.A.	44403

Soma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.480.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 31 mars 2009

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Pierre HOFFMANN avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.

En vertu de l'article 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Emanuel LALO, demeurant au 22 Huberman Street, 64075 TEL-AVIV (Israël) à la fonction d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

2^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Emanuel LALO, demeurant au 22 Huberman Street, 64075 TEL-AVIV (Israël), Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour SOMA INVESTMENTS S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009050030/565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Casanli, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.153.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu à Luxembourg le 5 mars 2009

Cinquième Résolution

L'assemblée décide d'approuver la reconduction des mandats d'administrateur de:

- CACEIS Bank Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- NATIXIS ayant son siège social au 30, Avenue Pierre Mendès, F-75013 Paris
- Crédit Agricole S.A. ayant son siège social au 91/93 Boulevard Pasteur, F-75710 Paris
- Monsieur Jean-Pierre Valentini avec adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520

Luxembourg

- Monsieur Alain Devresse avec adresse professionnelle au 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Monsieur Claude Grandfils avec adresse professionnelle au 91-93 Boulevard Pasteur, F-75015 Paris

jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société devant se tenir le 4 mars 2010 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Sixième Résolution

L'assemblée décide d'approuver la reconduction du mandat du Réviseur d'entreprises de Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société devant se tenir le 4 mars 2010 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009050031/565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Worldwide Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 avril 2009

Messieurs John SEIL, Pierre LENTZ et Luc HANSEN ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

AUDIEX S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant au 147, rue de Warken, L- 9088 Ettelbruck;
- Madame Carine REUTER, secrétaire, demeurant au 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant au 7, rue de la Sartelle, B- 6810 Izel.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- RAMLUX S.A., 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le siège de la société est transféré au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009050033/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

EP Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.999.

—
L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EP SERVICES", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 550 du 5 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît CASTELAIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Karine ARROYO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) pour porter le montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de l'intégralité des actions nouvelles par EP GROUP S.A.

3. Modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme EP GROUP S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, ici représentée par Madame Karine ARROYO, pré-nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 1.750 (mille sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. CASTELAIN, A. BRAQUET, K. ARROYO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14099. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050103/242/67.

(090057459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

AM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 2-4, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.757.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Manfred AUERBACH, Berater, geboren in Salzburg (Österreich), am 2. November 1966, wohnhaft in A-5165 Berndorf bei Salzburg, Oberkarellen 2.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparent und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter begreifen und dann auch wieder durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand wieder zur Einmanggesellschaft zu werden.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist Training und Beratung in der Automobilbranche.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet AM Consulting S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile zu je FÜNFZIG EURO (€ 50,-), welche integral durch Herrn Manfred AUERBACH, Berater, wohnhaft in A-5165 Berndorf bei Salzburg, Oberkarellen 2, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen, oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

44407

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Manfred AUERBACH, Berater, geboren in Salzburg (Österreich), am 2. November 1966, wohnhaft in A-5165 Berndorf bei Salzburg, Oberkarellen 2.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6131 Junglinster, 2-4, rue Nicolas Giesener.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. AUERBACH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 avril 2009. Relation: ECH/2009/424. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 8. April 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009050151/201/143.

(090057520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ger Log 11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.112.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 février 2009

1. Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg administrateur Ordinaire;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur A, est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009050027/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ger Log 12 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.319.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 février 2009

1. Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg administrateur Ordinaire;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur A.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009050026/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ger Log 13 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.320.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 février 2009

1. Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg administrateur Ordinaire;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur A.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009050025/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 56.587.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

1. L'adresse de l'associé Rajiv Ahuja a changé et se trouve à présent au 4595, SW La Paloma Dr, FL 34 990 Palm City, Etats-Unis.

2. En date du 30 avril 2008, la dénomination de l'associé Bodycote International plc a été modifiée en BODYCOTE plc.

3. L'adresse du gérant Joseph Michael Haggerty a changé et se trouve à présent au 11, Steinenvorstadt, 4051 Basel, Suisse.

4. Le nom correct de l'associé Deborah Blair, avec adresse au 2227, Highland Parkway, 55116 St Paul, Minnesota, Etats-Unis est Deborah Blair.

5. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 mars 2009, les associés ont décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

- nommer DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049996/581/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Financière Daunou 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.741.

Lors de l'Assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 12 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1/ renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Benoît Cheron, administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Dominique Robyns, administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Xavier Pauwels, administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Michel Paris, administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- Eric Bouchez, administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009;

2/ renouvellement du mandat de commissaire de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049995/581/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Financière Daunou 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.040.

Par résolutions prises en date du 7 avril 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants de classe B suivants:

- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Christopher Harrison, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

- Stéphane Roussilhe, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- Christian Voegeli, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

- Eric Keff, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

avec effet au 2 juin 2008 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049994/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 avril 2009, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049993/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Dresdner Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.381.

Par résolutions signées en date du 4 mars 2009, l'associé unique a décidé de nommer Andrea Stockemer, avec adresse professionnelle au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049992/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte notarié, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 7 mai 1998, numéro 320 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 7 mai 2008, numéro 1128.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Carlo FRIOB, administrateur de la Société, L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel MOLITOR, administrateur de la Société, L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc GAVRAY, administrateur de la Société, L-8030 Strassen, 35, rue du Kiem.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations:

numéro 563 du 16 mars 2009

numéro 642 du 25 mars 2009

- au Letzebuurger Journal en date des 16 mars 2009 et 25 mars 2009

- au d'Wort en date des 16 mars 2009 et 25 mars 2009

- dans Le Soir en date des 17 mars et 25 mars 2009

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société.

2.- Désignation d'un liquidateur.

3.- Divers

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social, vingt-cinq mille (25.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs:

- Monsieur Carlo FRIOB, L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, né à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1967;

- Monsieur Jean-Luc GAVRAY, L-8030 Strassen, 35, rue du Kiem, né à Viviers (Belgique), le 10 juin 1952;

- Monsieur Michel MOLITOR, L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, né à Luxembourg, le 31 janvier 1961;

- Monsieur Yves STEIN, CH-1211 Genève 4 (Suisse), né à Luxembourg, le 6 mars 1963.

Les liquidateurs forment un collège qui délibérera suivant le mode fixé à l'article 64 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux liquidateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIOB, M. MOLITOR, J.-L. GAVRAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14079. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050104/242/72.

(090057470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Abris Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.624.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54892 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009050019/211/12.

(090057734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Tukuaz, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 207, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg F 7.931.

STATUTS

Les membres fondateurs:

1. Mme Funda UZUN ÜLÇUN, avocat, née le 14 avril 1974 à Gole, Turquie, demeurant au 30 rue de Bruxelles, L-8223 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité turque;

2. M. Faruk. F. DURUSU, avocat, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité française et turque;

3. M. Dogan DEMIRCAN, avocat, né le 3 octobre 1974 à Haguenau, France, demeurant professionnellement au 133, avenue du X Septembre, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité française et turque;

4. M. Hakan ALTUN, technicien spécialisé, né le 6 décembre 1979 à Kozakli, Turquie, demeurant au 210 route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité turque;

5. M. Alex Ahmet ARAS, employé de banque, né le 18 avril 1978 à Denizli, Turquie, demeurant au 20, rue des Frères F-57100 Thionville, France, de nationalité française et turque; et

6. M. Ayhan FIDAN, informaticien, né le 4 décembre 1982 à Izmir, Turquie, demeurant au 55, rue Carnot, F-54190 Villerupt, France, de nationalité turque; et

7. M. Serkan ÖZTÜRK, auditeur, né le 13 décembre 1978 à Boulay-Moselle, France, demeurant au 15 avenue Berthe Albrecht, F-57280 Maizieres-les-Metz, France, de nationalité française et turque.

créent par la présente une association sans but lucratif (l'"Association"), régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. L'Association porte la dénomination "TURKUAZ".

Art. 2. Siège social. L'Association a son siège à Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'Association a pour but principal de faire connaître la culture turque tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'en Europe à travers le partage de la langue, du patrimoine littéraire mais aussi des traditions artistiques, culinaires et folkloriques turques. L'Association entend, par ce biais, promouvoir non seulement le rapprochement et le dialogue mais aussi la compréhension réciproque des différentes communautés établies au Grand-Duché de Luxembourg et plus généralement en Europe. L'Association a également pour but de regrouper toute personne physique et morale et tout organisme qui s'intéresse à son but tel que défini ci-dessus, à quelque titre que ce soit. L'Association entreprendra toute activité connexe ou en relation avec son objet principal.

L'Association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux et poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Elle veille au développement de liens cordiaux entre ses membres.

Art. 4. Durée. L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations

Art. 5. Catégorie de membres. L'Association se compose de plusieurs catégories de membres:

Membres effectifs: les personnes physiques ou morales ayant adhéré à l'Association dont les membres fondateurs.

Membres fondateurs: les membres titulaires qui ont participé à la constitution de l'Association et dont les noms sont mentionnés dans les présents statuts.

Le nombre de membres effectifs est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Membres d'honneur: la qualité de membre d'honneur peut être octroyée à une personne physique ou morale à qui le Conseil d'Administration désire rendre hommage pour le soutien apporté à l'Association, ou qui, par sa fonction, peut contribuer à son développement. Les membres d'honneur jouissent dans l'Association d'un statut consultatif.

Art. 6. Admission. Toute personne qui désire devenir membre effectif doit présenter sa candidature par écrit au Conseil d'Administration, qui, à la prochaine réunion qui suit cette demande, statue sur l'admission, à la majorité représentant les 2/3 de ses membres. En cas de rejet de la candidature, le Conseil d'Administration n'est pas tenu de justifier sa décision à l'égard du candidat.

L'admission des membres d'honneur est décidée par le Conseil d'Administration à la majorité représentant les 2/3 de ses membres, sur proposition d'un membre de l'Association.

Les demandes d'admission impliquent l'adhésion sans réserve aux statuts de l'Association. La qualité de membre est acquise après versement de la cotisation. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Démission. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'Administration au moins un mois entier avant sa prise d'effet. La démission prendra alors effet le premier jour du mois suivant. Est réputé démissionnaire tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant, après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance.

Art. 8. Exclusion. Les membres peuvent être exclus de l'Association, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées, si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association, ou aux intérêts des autres membres.

Tout membre contre qui une mesure d'exclusion est proposée, sera convoqué par lettre recommandée à une Assemblée Générale pour y être entendu en ses explications. Ladite Assemblée statuera, même si l'intéressé dûment convoqué ne se présente pas.

A partir du jour de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée Générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de son éventuel mandat associatif.

La décision d'exclusion d'un membre prise par l'Assemblée Générale n'est pas susceptible de recours. Elle lui est notifiée par l'envoi, par lettre recommandée adressée dans les huit jours, d'une copie certifiée conforme de la décision de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Cotisations. Les membres paient une cotisation fixée annuellement par le Conseil d'Administration. Les cotisations doivent être versées dans le mois de leur appel.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine de l'Association ni sur les cotisations payées qui ne seront pas remboursées, ce même en cas de retrait de l'Association en cours d'année.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 10. Composition - Pouvoirs. L'Assemblée Générale, qui se compose de tous les membres effectifs ayant réglé leur cotisation, est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent. Les membres d'honneur peuvent assister à l'Assemblée Générale avec une voix consultative. L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément accordés par la loi ou par les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence: les modifications aux statuts, la nomination ou la révocation des membres du Conseil d'Administration, l'approbation des comptes et budgets, la dissolution volontaire de l'Association et l'exclusion de membres.

Art. 11. Convocations - Réunions. L'Assemblée Générale se réunit annuellement et de plein droit au cours du premier semestre, aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration autant de fois que nécessaire. Elle doit l'être lorsque 1/10ème des membres effectifs en font la demande par écrit, en précisant le ou les points portés à l'ordre du jour.

Les convocations à l'Assemblée Générale contenant l'ordre du jour sont adressées, par courrier ordinaire ou électronique, à chaque membre huit jours au moins avant la réunion.

L'Assemblée Générale inclura dans son ordre du jour toute proposition écrite signée d'un dixième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle. Aucune décision ne peut être prise sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour.

Les Assemblées sont présidées par le Président de l'Association ou, par défaut, par un Vice-président ou par le Trésorier.

Art. 12. Présence - Procurations - Votes - Modification des statuts. L'Assemblée Générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres effectifs présents ou représentés. Elle ne peut statuer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque membre effectif possède une voix, sauf les membres fondateurs qui en possèdent deux. Chaque membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif de son choix. Chaque membre effectif ne peut être porteur de plus de cinq procurations.

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des membres effectifs présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

Pour procéder à une modification des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si l'objet de cette modification est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. La proposition de modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, soit encore sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres effectifs sont présents ou représentés,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.
- c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Résolutions - Procès-verbaux. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans les procès-verbaux, signés par le Président et un membre du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont tenus à la disposition des membres et des tiers au siège de l'Association.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 14. Composition - Élections - Durée du mandat. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et 12 membres au plus élus parmi les membres effectifs, dont au moins deux tiers parmi les membres titulaires. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux un Président, un ou plusieurs Vice-présidents, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint ainsi qu'un Trésorier. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de 2 années par l'Assemblée Générale. Les fonctions de Président, Vice-président, Secrétaire, Secrétaire-adjoint et Trésorier sont d'une durée d'un an renouvelable.

Les membres sortants sont rééligibles. Tout membre du Conseil peut démissionner avant la fin de son mandat, quelle qu'en soit la raison.

En cas de vacance d'un poste occupé, le Conseil d'Administration peut nommer un remplaçant qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer certaines responsabilités à un comité restreint, dont il détermine la composition et les pouvoirs spécifiques.

Le Conseil d'Administration pourra se doter d'un règlement interne et pourra adopter un règlement interne applicable aux membres de l'Association.

Art. 15. Réunions - Votes - Procès-verbaux. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-président, par courrier simple ou électronique, au moins 3 fois par an. Chaque membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un autre membre de son choix. Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut être porteur de plus d'une procuration. Au moins la moitié des membres doit être présente ou représentée pour que les décisions du Conseil d'Administration soient valables. Celles-ci sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 16. Pouvoirs - Signature. Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'Association. Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes extrajudiciaires ou judiciaires tant en qualité de demandeur que de défendeur. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus; sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale. Il représente l'Association dans les relations avec les tiers. Pour que l'Association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe de 2 membres du Conseil d'Administration en fonctions est nécessaire. Titre V. Divers

Art. 17. Exercicesocial - Budget. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débutera le jour de la constitution de l'Association pour se clôturer le 31 décembre 2009. Partant, la première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010. Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Toutefois, un état intérimaire des comptes de l'Association doit être remis au Président sur demande de ce dernier et ceci dans les 8 jours de ladite demande. Le Président pourra demander la remise de cet état intérimaire à intervalle régulier. L'Assemblée Générale désignera un ou plusieurs membres (le(s) "Commissaire(s)") qui ne pourront

pas être membres du Conseil d'Administration pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée Générale.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Pour prononcer la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit se réunir en session spéciale, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée. Pour délibérer valablement, les deux tiers au moins de ses membres effectifs doivent être présents ou représentés. Si l'Assemblée Générale n'est pas en nombre, il sera convoqué une seconde session de l'Assemblée Générale qui pourra alors prononcer la dissolution quelque soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés.

La dissolution est prononcée lorsque deux tiers au moins des membres effectifs ont voté dans ce sens. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs. Son patrimoine sera remis à titre de don à une association similaire ou à une œuvre de bienfaisance, sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 19. Liste des membres. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce à la fin de chaque exercice social.

Art. 20. Ressources. Les ressources de l'Association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 21. Bénévolat. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'Association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 22. Stipulations générales. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur.

Référence de publication: 2009050207/10144/179.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05906. - Reçu 553,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

GER LOG 14 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.337.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 février 2009

1. Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg administrateur Ordinaire;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur A.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009050024/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Soa People Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.305.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 mars 2009

Suite à la démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET en tant qu'administrateur délégué et de Monsieur Angel Caschera en tant qu'administrateur, Monsieur Vincent Simioni, né le 28.07.1964 à Verviers (Belgique), résidant à B-4802

Verviers, 21 avenue du Président Kennedy, a été nommé administrateur et administrateur délégué de la société SOA PEOPLE GROUP SA.

Ses mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049943/1137/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Polarium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.756.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft CTA S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.123,

hier vertreten durch Herrn Ferdinand STEFFEN, Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOCHAL SOPARFI S.à r.l., mit Sitz in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitränge, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.537,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Paul SUNNEN, Consultant PME, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitränge, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung POLARIUM S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und die Verwaltung von Immobilien für eigene Rechnung und für Rechnung Dritter sowie die Verwaltung, Entwicklung und Wertsteigerung durch Verkauf, Tausch, Vermietung, Erbauung oder auf jegliche andere Art von Immobilien.

In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNF HUNDERT TAUSEND EURO (500.000,- €) und ist aufgeteilt in FÜNF HUNDERT (500) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (1.000,- €).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Vorkaufsrecht:

Im Falle eines Verkaufes seiner Aktien an einen Dritten oder an einen anderen Aktionär, muss der Aktionär dem Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief seine Verkaufsabsicht, den Namen des Käufers, den vereinbarten Preis sowie die Bedingungen des Verkaufes mitteilen.

Der Verwaltungsrat gibt hiervon innerhalb von dreissig Tagen Mitteilung an die anderen Aktionäre.

Dieselben haben dann ein Vorkaufsrecht diese Aktien im Verhältnis zu ihrer Beteiligung im Gesellschaftskapital zu erwerben und dies zu dem angegebenen Preis und zu den angegebenen Bedingungen.

Die entsprechende Mitteilung muss schriftlich innerhalb von dreissig Tagen an den Verwaltungsrat erfolgen. Wenn einer oder mehrere Aktionäre keine Aktien erwerben wollen, so sind die restlichen Aktionäre berechtigt diese Aktien wiederum im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien zu erwerben.

Wenn ein kaufwilliger Aktionär mit dem verlangten Preis nicht einverstanden ist, ernennt jede der Parteien ihren Experten zwecks gemeinsamer Bestimmung des Wertes der Aktien auf Grund der drei letzten Bilanzen, sowie auf Grund der Zukunftsaussichten der Gesellschaft.

Sollten die beiden Experten keine Einigung finden, wird von ihnen ein dritter Experte mit der definitiven Bestimmung des Wertes der Aktien beauftragt.

Der von den Experten festgehaltene Wert der Aktien bindet die Parteien. Der Verkäufer kann sein Verkaufsangebot nicht mehr zurückziehen, jedoch kann der Ankäufer innerhalb von fünfzehn Tagen auf seinen Kauf verzichten.

Die Aktionäre welche beabsichtigen Aktien zu erwerben, müssen ihre Kaufabsicht dem Verwaltungsrat mitteilen innerhalb von dreissig Tagen, vom Erhalt des Berichtes der Experten angerechnet.

Aktien welche keine Abnehmer unter den bestehenden Aktionären finden, können innerhalb von dreissig Tagen an Dritte verkauft werden, jedoch zu dem anfangs angegebenen Preis, beziehungsweise zum Wert der von den Experten festgehalten worden ist.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheißen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Mittwoch des Monates Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten die FÜNF HUNDERT (500) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- CTA S.A., vorgeannt, ZWEIHUNDERTFÜNFZIG Aktien	250
2.- SOCHAL SOPARFI S.à r.l., vorgeannt, ZWEIHUNDERTFÜNFZIG Aktien	250
Total: FÜNFHUNDERT Aktien	500

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von FÜNF HUNDERT TAUSEND EURO (500.000,- €), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf zwei tausend Euro (€ 2.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Ferdinand STEFFEN, Geschäftsmann, geboren in Bitburg (D), am 7. April 1957, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

b) Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, geboren in Luxemburg, am 16. Juli 1960, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitränge.

c) Frau Claudia STEFFEN, Physiotherapeutin, geboren in Trier (D), am 31. Dezember 1983, wohnhaft in D-55462 Speicher, Industriestrasse 20.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOFINTER GESTION S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.316.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

6.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014:

Herr Ferdinand STEFFEN, vorgeannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. STEFFEN, P. SUNNEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2009. Relation: ECH/2009/429. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 8. April 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009050462/201/188.

(090057507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Geroco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 128.873.

L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jean-Michel CONDAL est modifiée comme suit:

- Monsieur Jean-Michel CONDAL, demeurant au 64, avenue de la gare, L-4130 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049388/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Le bilan consolidé de la société au 31/08/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049738/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03660. - Reçu 112,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

TOA (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 81.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 octobre 2008

Les actionnaires de la société TOA (Lux) S.A. (la "Société") se sont réunis en assemblée générale annuelle lundi, 2 juin 2008, au siège social à Luxembourg.

Les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs actuels, à savoir:

- M. Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- M. Jean-Paul FRANK, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- M. Hiroki SUDA, directeur, demeurant à Singapore,

sont prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Le mandat du commissaire aux comptes actuel:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch (RCS Luxembourg B 43.298)

est prolongé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009049397/3083/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 76.022.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales, conclues sous-seing privé en date du 24 mars 2009, et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ESPACES SAVEURS LOCATION ET SERVICES S.à r.l. est réparti comme suit:

Dominique COLAIANNI, restaurateur, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville, né le 11/04/1964 à Nancy en France	50 parts sociales
Olivier FELLMANN, indépendant, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart, né le 23/12/1963 à Besançon en France	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait conforme,
Dominique COLAIANNI
Gérant

Référence de publication: 2009049398/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

HFB INVESTISSEMENTS S.A.
N. VENTURINI / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009049406/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Kids'Ville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 57, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 138.414.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Monsieur Eric SCHOELS, chef cuisinier, né à Rocourt (Belgique), le 27 septembre 1971 demeurant à L-8027 Strassen, 36, rue Raoul Follereau est nommé gérant technique à partir du 31/12/2008 pour une durée indéterminée.

La société prend acte de la démission de:

- Madame Fabiana CARUSO, employée privée, née à Naples (Italie), le 19 mai 1971, demeurant à L-8027 Strassen, 41, rue Raoul Follereau, pour la branche d'activité du centre de loisirs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg au siège social de Kids'Ville, en date du 31/12/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009049408/9406/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05672. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.567.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.674.

La Société, soumise au droit luxembourgeois, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 79 du 12 janvier 2006. Les statuts de la Société ont été successivement modifiés suivant actes reçus par Maître Paul Frieders, prénommé, en daté du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 451 du 2 mars 2006 et en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1641 du 30 août 2006.

Les comptes de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Par ailleurs et conformément aux articles 9 et 75 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 82 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés,

- les coordonnées requises des gérants et commissaire(s) en fonction,
- la proposition d'affectation du résultat par le conseil de gérance, et
- l'emploi et la répartition des bénéfices nets conformément aux décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société ne résultent pas des comptes susmentionnés et ont donc été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049844/275/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05281. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Luxembourg Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.957.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire

Madame Catherine VERMER, sans profession, née à Brugge (Belgique), le 29 avril 1945, demeurant à 1, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration. Son mandat de Présidente suivra son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait le 25 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

LUXEMBOURG INVESTMENT PARTNERS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009049409/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Intertrading Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049732/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05158. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

S.P.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.625.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- Madame Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Commissaire:

- AUSTIN EQUITIES SA, ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street.
Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009049961/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03258. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090056905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Intertrading Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.633.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049733/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05153. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Intertrading Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.633.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049734/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05151. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Intertrading Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.633.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049735/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05146. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Exaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.982.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2009

L'Assemblée Générale ratifie la décision du conseil d'administration du 21 octobre 2008 de coopter à la fonction d'Administrateur Madame Marie-Reine Tulumello, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement de Mademoiselle Céline Iammateo, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

EXAUDIT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049945/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Groupe Hydra Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.212.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPE HYDRA INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009049739/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01056. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour DEXIA EQUITIES L

SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009049740/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02094. - Reçu 446,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Todohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.233.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 24 mars 2009:

- Ancienne situation associé:

Hara Group Holdings Inc.: 125 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

Todohar 90 S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg B 143.721, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TODOHAR S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049953/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Jasmin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 98.129.

—
Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour *JASMIN HOLDING S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049741/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04869. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Blanche International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 137.393.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour *BLANCHE INTERNATIONALE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049743/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04875. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Credit Suisse Asset Management Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Président du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- Hans-Ulrich Hügli, Membre du Conseil d'Administration 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
- Gerhard Lohmann, Membre du Conseil d'Administration Kalandergasse 4, CH-8045 Zurich,
- Georges Zimer, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

KPMG Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009049940/736/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Blanche Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 136.321.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour *BLANCHE INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049744/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04879. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

TRM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 139.310.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour *TRM EUROPE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049745/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04881. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mars 2009

En date du 30 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alberto Pettiti, de Monsieur Umberto Giraudo, de Monsieur Max Meyer, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux et de Madame Francesca De Bartolomeo en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.
- de renouveler le mandat de Monsieur Umberto Giraudo en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009049950/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Helix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 103.582.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour HELIX INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049746/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04882. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

SCD Fabian OSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.986.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour SCD FABIAN OSM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049747/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04883. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.998.

—
Extrait du procès-verbal de la résolution prise par les administrateurs restants en date du 18 décembre 2008

M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur B de la société en remplacement de M. Carl SPEECKE, administrateur B démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CAMECO LUXEMBOURG S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009049957/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Domicile Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 48.585.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour DOMICILE HOLDINGS S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049748/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04886. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Domicile Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 48.585.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour DOMICILE HOLDINGS S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049749/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04888. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Financière de Gestions Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 15 avril 2008, les administrateurs ont décidé de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Jean-Louis Colette, avec adresse au 16, Avenue des Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède pas EUR 10.000,-.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 10.000,- en agissant conjointement avec un Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049998/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Milestone Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.976.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour MILESTONE DEVELOPMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049753/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04898. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Polimeni Galleria Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Polimeni Heitman Galleria Finance S.à r.l.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.511.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour POLIMENI GALLERIA FINANCE SARL

(anc. POLIMENI HEITMAN GALLERIA FINANCE)

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049754/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04901. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Explor Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.653.

—
Extrait de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 avril 2009

La cooptation de M. Jacques CLAYES comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 18 décembre 2008 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *EXPLOR HOLDING*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049958/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04198. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090056782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Polimeni Heitman Galleria Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.501.

—
Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour *POLIMENI HEITMAN GALLERIA PROPERTY SARL*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049755/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04902. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour *BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049756/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04905. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049761/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04765. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour PARFIPAR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049757/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04908. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour MK LUXINVEST S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009049758/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03470. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Société anonyme
Jean-Paul Putz / Simone Wallers
Attaché de direction / -

Référence de publication: 2009049759/6/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04865. - Reçu 214,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone d'Activités Bourmicht (Atrium Business Park).
R.C.S. Luxembourg B 31.382.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049867/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02901. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Colonnade Holdco n°12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.467.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 2008, acte publié au Mémorial C no 11 du 5 janvier 2009.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco n°12 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009049760/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05423. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 64.819.

Les comptes annuels consolidés au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049762/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04768. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Edimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.433.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de EDIMO S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049763/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04831. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 874.282,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2009

Première résolution

L'assemblée générale décide

(i) Que Monsieur Bruno Abbate soit libéré de son mandat de Commissaire aux Comptes.

(ii) Qu'Alter Audit S. à r.l. ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, soit nommé au poste de Commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 29 novembre 2007 en remplacement de Monsieur Bruno Abbate, pour une période de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le Commissaire peut être révoqué à tout instant par une décision des actionnaires.

La première revue d'Alter Audit S. à r.l. se portera sur les comptes pour la période se terminant au 31 décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009049885/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Apollo ALS (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.764.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of March,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Apollo ALS Holdings, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4627745, represented by its general partners Apollo Advisors VI (APO FC), L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar under number WK-28786 and Apollo Advisors VII (APO FC), L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar under number WK-28787,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on March 24th, 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Apollo ALS (Lux) Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager save for administrative matters, where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not

a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Apollo ALS Holdings, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,300.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Wendy Friedman Dulman, companies director, born in Cleveland, Ohio, (United States of America) on November 16, 1968, having her professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019, United States of America; and

- Laurie Duncan Medley, companies director, born in Lubbock, Texas, (United States of America) on July 13, 1957, having her professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on April 10, 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on September 12, 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour de mars,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Apollo ALS Holdings, L.P., une société en commandite exonérée organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4627745, représentée par ses associés commandités Apollo Advisors VI (APO FC), L.P., une société en commandite exonérée organisée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Iles Cayman sous le numéro WK-28786, et Apollo Advisors VII (APO FC), L.P., une société en commandite exonérée organisée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Iles Cayman sous le numéro WK-28787,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Apollo ALS (Lux) Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sous réserve des affaires administratives où la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un (1) gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Apollo ALS Holdings, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

44443

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 2.300,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Wendy Friedman Dulman, née à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 16 novembre 1968, ayant son adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Laurie Duncan Medley, née à Lubbock, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 13 juillet 1957, ayant son adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Roncourt (Belgique) le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11835. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050087/211/547.

(090057619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Bavaso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.767.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois INGRIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, RCS Luxembourg B 19.496;

ici représentée par Laurence DONY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "BAVASO S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 1.178.723,13 (un million cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt-trois Euros et treize cents), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Le fondateur a déclaré libérer intégralement les parts sociales par un apport en nature consistant en:

61 (soixante et une) actions de "SOVANI N.V.", une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-2630 Aertselaar (Belgique), 38, Kontichsesteenweg, c'est à dire 52% (cinquante-deux pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à EUR 1.178.723,13 (un million cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt-trois Euros et treize cents).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, son bilan récent et les déclarations émises par les conseils d'administration des sociétés concernées, attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport.

L'apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- le transfert des actions est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la convention de cession a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention

Sont alors intervenus le conseil d'administration de "INGRIA HOLDING S.A.", société apporteuse, et le conseil d'administration de "SOVANI N.V.", société dont les actions sont apportées, ici représentés par Laurence DONY, prénommée, en vertu de déclarations/procurations qui resteront ci-annexées.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de conseils d'administration des sociétés concernées, à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille quatre cents Euros.

Disposition transitoire

La première année sociale commence ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée pour une durée illimitée par le gérant suivant:

- la société de droit luxembourgeois "STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. DONY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12480. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050086/211/160.

(090057689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

CRD Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 1, Um Quart.

R.C.S. Luxembourg B 145.760.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit belge LITHCOTE EUROPE SA, ayant son siège social à B-6183 Trazegnies (Belgique), 70, rue du Château, numéro d'entreprise 0401.661.360,

ici représentée par ses trois administrateurs:

- Monsieur Christophe LECLERCQ, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-7060 Soignies (Belgique), 6, rue du Cerf,

- Madame Christel DUPRIEZ, employée, demeurant à B-7060 Soignies (Belgique), 6, rue du Cerf,

- la société anonyme de droit belge SYSCARE SA, ayant son siège social à B-7060 Soignies (Belgique), 6, rue du Cerf, numéro d'entreprise 0808 606 351, elle-même représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christophe LECLERCQ, préqualifié,

2.- Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, employé, né à Soignies (Belgique), le 22 juillet 1964, demeurant à B-7090 Braine-Le-Comte, 15A, rue d'Italie,

3.- Monsieur Michel BAEYENS, dirigeant d'entreprise, né à Malines (Belgique), le 5 juin 1963, demeurant à B-1400 Nivelles, 22 boîte 5, rue des Vieilles Prisons,

4.- Monsieur Jonathan DERNELLE, dirigeant d'entreprise, né à Namur (Belgique), le 6 octobre 1976, demeurant à B-5560 Ciergnon, 7, rue du Bonnier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CRD Partners Sàrl".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Doncols.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la consultance en matière de développement commercial.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- La société LITHCOTE EUROPE SA, préqualifiée, soixante-quatorze parts	74
2.- Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, préqualifié, vingt-quatre parts	24
3.- Monsieur Michel BAEYENS, préqualifié, une part	1
4.- Monsieur Jonathan DERNELLE, préqualifié, une part	1
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée L-6947 Doncols, 1, Um Quart.

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée la société anonyme de droit belge LITHCOTE EUROPE SA, préqualifiée, par son représentant permanent Monsieur Christophe Leclercq, prénommé, né à Soignies (Belgique), le 5 mai 1970,

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Leclercq, Dupriez, J.-L. Leclercq, Baeyens, Dernelle, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 avril 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009050082/241/111.

(090057557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.